

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

N° Spécial

16 Novembre 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRE du 16 novembre 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT	Page
DRE-BELP N° 2017-245	13.11.2017	Arrêté portant : - déclaration d'utilité publique (DUP) du projet RD 914-RN 314 — requalification urbaine du boulevard de la défense et de la rue Félix Eboué entre l'avenue Arago à Nanterre et le boulevard circulaire à Puteaux, - mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Courbevoie	3

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté DRE/BELP N° 2017-245 du 13 novembre 2017 portant :

- déclaration d'utilité publique (DUP) du projet RD 914-RN 314 requalification urbaine du boulevard de la défense et de la rue Félix Eboué entre l'avenue Arago à Nanterre et le boulevard circulaire à Puteaux,
- mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Courbevoie

ARTICLE 1: Est déclaré d'utilité publique le projet RD 914-RN 314 – requalification urbaine du boulevard de la défense et de la rue Félix Eboué entre l'avenue Arago à Nanterre et le boulevard circulaire à Puteaux.

Un plan général des travaux est annexé au présent arrêté et consultable à la préfecture des Hauts-de-Seine – Direction de la Réglementation et de l'Environnement – Bureau des Élections et des Libertés Publiques – section Enquêtes Publiques et Actions Foncières.

Conformément à l'article L.126-1 du code de l'environnement, le présent arrêté est accompagné d'un document qui expose les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération.

Ce document, ainsi que le plan général des travaux, sont tenus à la disposition du public à la préfecture des Hauts-de-Seine (Direction de la réglementation et de l'environnement – Bureau des élections et des libertés publiques – Section enquêtes publiques et actions foncières).

L'ensemble de ces pièces sera également consultable dans chacune des trois communes concernées par l'opération (Courbevoie, Nanterre et Puteaux).

ARTICLE 2: En application des dispositions de l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente déclaration d'utilité publique emporte mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Courbevoie, conformément au dossier annexé au présent arrêté et consultable à la préfecture des Hauts-de-Seine – Direction de la Réglementation et de l'Environnement – Bureau des Élections et des Libertés Publiques – section Enquêtes Publiques et Actions Foncières.

ARTICLE 3: En application des dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme, le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture et publié dans un journal d'annonces judiciaires et légales diffusé dans le département par les soins et aux frais des maîtres d'ouvrage.

Le présent arrêté sera, en outre, affiché pendant un mois dans les trois mairies concernées par le projet ainsi qu'au sein de l'EPT Paris Ouest La Défense.

L'accomplissement de cette mesure incombera aux maires et au président de l'EPT et sera certifié par eux.

ARTICLE 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

- Monsieur le président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine,
- Monsieur le président de l'EPADESA,
- Monsieur le Maire de NANTERRE,
- Madame le Maire de PUTEAUX,
- Monsieur le Maire de COURBEVOIE,
- Monsieur le président de l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

LE PRÉFET, Pour le Préfet et par délégation, Le secrétaire général

signé

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale Cellule CRD - DA - RAA

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/